

Chapitre 2

LOI DE CRÉDITS POUR 2013-2014 (FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN)

(Sanctionnée le 19 mars 2013)

Considérant qu'il appert, du message de la commissaire et du budget des dépenses qui l'accompagne, que les montants indiqués à l'annexe de la présente loi sont nécessaires pour faire face aux dépenses en fonctionnement et entretien du gouvernement du Nunavut afférentes à l'exercice se terminant le 31 mars 2014,

la commissaire du Nunavut, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative, édicte :

Définitions

1. Les définitions figurant à l'article 1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* s'appliquent à la présente loi.

Champ d'application

2. La présente loi s'applique à l'exercice se terminant le 31 mars 2014.

Crédits

3. (1) Il peut être engagé des dépenses, en conformité avec la *Loi sur la gestion des finances publiques*, aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe.

Plafond

(2) Le montant total des dépenses engagées sous le régime de la présente loi ne doit pas dépasser 1 325 079 000 \$.

Péréemption des crédits non utilisés

4. Sous réserve des articles 36 et 37 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, l'autorisation que prévoit la présente loi d'engager des dépenses aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe expire le 31 mars 2014.

Inscription aux comptes publics

5. Les montants dépensés au titre de la présente loi doivent être inscrits aux comptes publics, en conformité avec les articles 72 et 73 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

ANNEXE

CRÉDITS AFFECTÉS À L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2014

CRÉDIT N° 1 : FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN

POSTE N°	OBJET	MONTANT
1.	Bureau de l'Assemblée législative	21 025 000 \$
2.	Exécutif et Affaires intergouvernementales	26 907 000
3.	Finances	82 770 000
4.	Services à la famille	112 974 000
5.	Justice	100 439 000
6.	Culture et Patrimoine	25 786 000
7.	Éducation	183 589 000
8.	Santé	280 427 000
9.	Environnement	23 994 000
10.	Services communautaires et gouvernementaux	208 397 000
11.	Développement économique et Transports	61 077 000
12.	Société d'habitation du Nunavut	165 819 000
13.	Collège de l'Arctique du Nunavut	31 875 000
CRÉDITS POUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ENTRETIEN :		<u>1 325 079 000</u> \$
TOTAL DES CRÉDITS :		<u>1 325 079 000</u> \$